

Une école inclusive au sens de l'approche anti-oppression est une école qui lutte contre les discriminations et les violences, en particulier à l'égard des groupes socialement minorés.

(Groupes socialement minorés : élèves de milieux populaires, personne de sexe féminin, personnes perçues comme LGBT+, personnes en situation de handicap, personnes appartenant à des minorités ethno-raciales)

Formation :

- Le personnel scolaire bénéficie-t-il d'une connaissance sociologique des inégalités sociales et psychologique des publics qu'il accueille ?
- Le personnel scolaire est-il formé afin de ne pas véhiculer des préjugés à l'égard des groupes socialement minorés ?
- Le personnel scolaire est-il formé aux risques de micro-discriminations ou micro-inégalités dans leurs pratiques pédagogiques ?
- Le personnel scolaire est-il formé à développer l'empowerment des groupes socialement minorés et à déconstruire les pratiques virilistes de la masculinité hégémonique ?
- Le personnel scolaire est-il formé à prendre en compte la diversité des besoins cognitifs en particulier des élèves ayant des troubles neuro-développementaux ?
- Le personnel scolaire est-il formé aux problématiques harcèlement scolaire ?
- Le personnel scolaire est-il formé à une communication non-violente et à la gestion de conflits ?

L'environnement scolaire :

- L'école est-elle accessible aux personnes en situation de handicap ?
- Le personnel scolaire est-il attentif à ce que les espaces scolaires, entre autres les couloirs et les cours de récréation, ne soient pas des espaces de micro-violences, en particulier à l'égard des élèves socialement minorés ?
- Le personnel scolaire est-il attentif à lutter contre l'occupation sexuée de la cour de récréation ?
- Le personnel scolaire est-il attentif à ce que les affichages reflètent la diversité de la société et ne véhiculent pas de préjugés ?
- L'établissement dispose-t-il d'un espace « safe » pour des élèves socialement minorés qui en auraient besoin ?

Matériel scolaire (supports de cours, jeux...) :

- Les jeux mis à disposition reflètent-ils la diversité des rôles sociaux sans véhiculer de préjugés ?
- Le personnel scolaire est-il attentif à ce que l'ensemble de ce matériel soit accessible aux différentes catégories d'élèves ?
- Les supports de cours véhiculent-ils des stéréotypes sur les groupes socialement minorés ?
- Les supports de cours reflètent-ils la diversité de la société ?

Projets d'école :

- L'école propose-t-elle un projet de co-éducation en particulier à destination des familles les plus socialement éloignées de l'école ?
- Le personnel scolaire développe-t-il auprès des élèves une éducation anti-préjugés ?
- Le personnel scolaire développe-t-il avec les élèves des projets orientés vers la justice sociale et environnementale ?

Relations professionnelles :

- Le direction de l'établissement est-elle attentive aux risques psycho-sociaux en particulier pour les enseignants appartenant à des groupes socialement minorés ?
- Les enseignants sont-ils attentifs à mettre entre eux en place une communication « safe » en particulier qui ne véhicule pas de micro-agressions (préjugés) à l'égard de groupes socialement minorés ?

Enquêtes :

- Des enquêtes régulières sont-elles menées dans l'établissement scolaire pour étudier le ressenti des élèves en matière de bien-être à l'école, en particulier celui des élèves socialement minorés ?
- L'établissement est-il attentif à analyser les résultats des élèves en les mettant en relation avec les catégories sociales en particulier en ce qui concerne les élèves appartenant à des groupes socialement minorés ?
- L'établissement mène-t-il des enquêtes sur la qualité de vie au travail du personnel scolaire ?
- Un effort est-il fait de la part de l'établissement pour prendre en compte les résultats de ces enquêtes dans les pratiques scolaires ?